

1943 : Crimes de guerre à Chartainvilliers



Durant l'année 1942 les puissances de l'Axe marquent le pas sur le front russe, où l'Armée Rouge les a stoppées à Stalingrad et repoussées sur d'autres lignes du front, ainsi que sur le front d'Afrique du Nord, où les troupes alliées avancent vers le dernier bastion de Tunis.

À Chartainvilliers, l'année 1943 va être, pour la population du village, une année terrible ; celle de l'horreur, de crimes de guerre, avec : arrestations, déportations et assassinat.

En Afrique du Nord, après avoir repoussé de juillet à novembre 1942 les troupes de Rommel, les troupes Alliées (essentiellement Britanniques) foncent vers la tripolitaine, à l'ouest de la Libye.

Débarquées le 8 novembre 1942 en Algérie et au Maroc, les troupes anglo-saxonnes vont se diriger vers Tunis pour y infliger, en mai 1943, une défaite majeure aux troupes allemandes et italiennes (250 000 prisonniers).

Sur le front Russe, en novembre 1942, les troupes de l'Armée rouge ont stoppé l'armée de Von Paulus à Stalingrad, et des progrès sont enregistrés sur les lignes de front qui défendent Léningrad et Moscou.

En France, pour riposter au débarquement allié en Afrique du Nord, les troupes nazies et italiennes ont franchi la ligne de démarcation le 11 novembre 1942 pour envahir la zone « libre », qui devient la zone sud d'occupation.

Les restrictions se font plus lourdes pour la population. Le 22 janvier 1943, Vichy interdit l'utilisation du chauffage électrique pour les locaux domestiques.

Vendredi 23 janvier 1943, les gendarmes procèdent à l'arrestation de M. Simon, maire de Poissvilliers, pour le conduire dans camp de séjour surveillé dans l'Yonne. S'étant rendu coupable d'infractions particulièrement graves sur le commerce des céréales, il y restera interné deux ans. [ADales28, La Dépêche 24/01/1943]

Dans un contexte d'affrontements accrus sur tous les fronts, l'Allemagne mobilise au maximum ses capacités militaires en hommes et en moyens. 17 000 000 de mobilisés en Allemagne, entre 1939 et 1945, dont 5 000 000 ne reviendront pas.

Triste anniversaire pour Hitler qui célèbre, le 30 janvier 1943, ses 10 ans de pouvoir.

Le même jour, à Vichy, est créée, sous la direction de Joseph Darland, la Milice française. Elle va être un bras armé du gouvernement de Pétain, auxiliaire zélé de la Gestapo nazie, dans la répression contre la Résistance.

Le lendemain, 31 janvier 1943, l'armée nazie et ses troupes supplétives du secteur sud de la ville, dont le Maréchal Paulus juste nommé à ce grade, se rendent à Stalingrad. 91 000 soldats allemands sont faits prisonniers.

La Dépêche d'Eure-et-Loir, journal de collaboration, a une singulière manière de présenter cette écrasante défaite, en titrant :

L'héroïque résistance de Stalingrad a pris fin

Le sacrifice de la sixième armée
servira d'exemple aux générations futures

Après avoir réquisitionné les matériaux, du fait d'un besoin crucial d'acier, la voie ferrée Gallardon-Auneau est démontée en 1943 (le tronçon Maintenon-Gallardon l'avait été en 1942), l'Allemagne accentue sa pression sur les réquisitions de main-d'œuvre.

Cela conduit, notamment pour faire tourner ses usines d'armement, à « solliciter » tous les gouvernements des pays occupés à en fournir.

Un décret promulgué par Himmler, le 14 décembre 1942, vise à l'envoi en camp de concentration (KL) de « 35000 hommes aptes au travail ». Relayée à tous les services régionaux de la Gestapo des pays occupés, cette opération de « recrutement » de main-d'œuvre en Europe de l'ouest constitue l'« Aktion Meerschaum » (« écume de mer »).

Entre le 15 février et le 3 avril 1943, 447 hommes au moins sont interpellés dans le cadre de ces opérations menées par les autorités allemandes, [dont deux habitants de Chartainvilliers].

Outre des hommes jeunes, elles visent tout particulièrement les improductifs ou jugés comme tels... Enfin, les Allemands mènent une véritable « chasse aux suspects », anciens communistes ou syndicalistes ou plus vaguement soupçonnés de sentiments antiallemands et considérés comme « douteux ». Là encore, le fichage de la police française, mais également des dénonciations parfois très vagues, sont largement utilisés. Dans le même ordre d'idées, les autorités allemandes prennent sous leur contrôle plusieurs dizaines de détenus condamnés, essentiellement pour activité communiste par des tribunaux français. [monument-mathausen.org]

En France, le gouvernement de Pétain répond promptement à la demande nazie. Il instaure, dès le 16 février 1943, une loi qui oblige les jeunes hommes, âgés de 21 ans à 24 ans, à aller travailler en Allemagne, le « Service du Travail Obligatoire ».

**Tous les jeunes gens
de la classe 1942
devront aller travailler en Allemagne
ainsi que les non-exemptés
des classes 1940 et 1941**

**2 déportés de l'opération
Meerschaum » (« écume de mer »)**

À Chartainvilliers, deux habitants, dont les noms figurent sur le Monument aux Morts de la commune, sont arrêtés et déportés dans le cadre de l'opération « Meerschaum » : Marcel SAYONNEAU et Daniel SERVOIN.

D'une fiche rédigée le 20 février 1945, par le Maire de Chartainvilliers pour le Préfet du département, on apprend qu'ils ont tous les deux été « internés et déportés politiques ». [ADales28, 68 J 32]

Marcel SAVONNEAU, 40 ans, ancien ouvrier carrier, bûcheron, marié, 3 enfants de 13, 10 et 6 ans, est arrêté le 9 mars 1943.

Il a été dénoncé pour « trafic d'armes », par une femme, qui occupait une résidence secondaire dans le village. Ayant appris sa proximité « avec les soldats allemands », et qu'elle travaillait à la Préfecture, il a refusé de continuer à entretenir son jardin. Lors d'une première perquisition, effectuée le 8 mars 1943 à son domicile, rien n'a été trouvé pour corroborer cette accusation. Revenus le lendemain, 9 mars 1943, pour l'arrêter, les agents de la Gestapo ont cassé toute la vaisselle de la maison et l'ont jetée sur le tas de fumier. [Témoignages Famille Savonneau]

En 1963, dans un PV de Gendarmerie, M. Vincent BENOIST déclarera :

« J'ai très bien connu SAVONNEAU Marcel qui a été arrêté par la police allemande vers le mois de mars 1943.

À cette époque j'étais maire de Chartainvilliers, SAVONNEAU Marcel a été arrêté dans les circonstances suivantes : À la suite d'une dispute entre Mme SAVONNEAU et une certaine dame BERNIER la police allemande est intervenue et a été amenée à effectuer une enquête. En fouillant la maison de SAVONNEAU Marcel, les policiers allemands ont découvert une photographie qui représentait la personne de SAVONNEAU Marcel et celle d'un camarade de travail, qui je crois habitait Coltainville.

Ces 2 hommes étaient photographiés l'un près de l'autre, le bras tendu et le poing fermé. Les policiers allemands ont sans doute pensé qu'il s'agissait de « Communistes » et c'est pour cette raison que SAVONNEAU Marcel a été arrêté avec son camarade de Coltainville.

Je ne sais où il a été emmené, mais je ne l'ai jamais revu. » [Dossier 21 P 536 175 – Service Historique de la Défense -CAEN]

Daniel SERVOIN, 31 ans, mari de l'institutrice du village, lui-même enseignant au cours complémentaire de Maintenon depuis le 23 janvier 1942 (antérieurement en poste à Epernon depuis 1931), est « arrêté comme otage », le 11 mars 1943, par deux policiers de la Gestapo « parlant correctement le français, mais ne voulant fournir le motif », à 7 h du matin dans le logement de fonction qu'il occupe avec sa femme, enceinte, et son premier enfant. [Dossier 21 P 538 607 – Service Historique de la Défense -CAEN]

Il a été notamment un militant actif du Syndicat des instituteurs (SNI), lors du Front Populaire en 1936. [La Seconde Guerre mondiale en Eure-et-Loir et au-delà... par Jean Pontoire, Les Éditions du Colombier septembre 2014] Son épouse mentionne son « appartenance au parti communiste » dans sa demande d'inscription de la mention « Mort pour la France » déposée le 8 mai 1947.

Le 31 janvier 1946, le Maire de Chartainvilliers, M. V. BENOIST, mentionne :

« Je soussigné Vincent Charles René Benoist, Maire de Chartainvilliers, certifie que Monsieur Daniel SERVOIN a été arrêté pour des motifs politiques, ou présumés tels, puisque arrêté par la Gestapo et n'ayant subi aucun interrogatoire.

Le Maire,

V. Benoist » [Dossier 21 P 538 607 – Service Historique de la Défense -CAEN]

Le 2 mai 1949, Roland GAUDY, Capitaine FFI, homologué le 2 mars 1945 sous le n°771 ; Instituteur à Pierres par Maintenon, atteste :

« Je soussigné, GAUDY Roland, Président de l'Association des Anciens FFI-FTPF d'Eure-et-Loir, certifie avoir reçu des cartes et tickets d'alimentation des mains de Monsieur SERVOIN Daniel, alors instituteur à Chartainvilliers (Eure-et-Loir), au mois de novembre 1941 et dans le courant de l'année 1942.

Ces titres d'alimentation étaient ensuite répartis entre les militants clandestins circulant dans le département d'Eure-et-Loir.

J'affirme d'autre part que Monsieur SERVOIN a fourni chaque mois à partir de décembre 1941 et jusqu'à son arrestation surve-

nue le 11 mars 1943 des titres d'alimentation à divers responsables F.T.P.F. qui se sont succédés sur le secteur pendant cette même période.

En foi de quoi je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit. » [Dossier 21 P 538 607 – Service Historique de la Défense -CAEN]

De même, le 20 mars 1952, le Docteur Paul RAFFEGEAU de Maintenon signe un document sur lequel est indiqué :

« Je soussigné certifie que Monsieur SERVOIN Daniel, à l'époque instituteur à Chartainvilliers, m'a remis à différentes reprises en 1942 et début 1943 des cartes d'identité destinées à des réfractaires. » [Dossier 21 P 538 607 – Service Historique de la Défense -CAEN]

Onze autres personnes furent arrêtées le même jour à Maintenon.

Un Procès-verbal de la gendarmerie de Maintenon, du 11 mars 1943, relate les faits :

« Le 10 mars 1943 à 11 heures, Monsieur BRESIL Georges, libraire à Maintenon, a été arrêté par la Police des Troupes Occupantes.

Le même jour à 14 heures, il a été conduit à notre brigade nous l'avons gardé à vue.

Aujourd'hui 11 Mars 1943, dans la matinée, la Police des Troupes Occupantes a procédé aux arrestations suivantes :

- 1° Monsieur SERVOIN, Daniel, Instituteur à Chartainvilliers.
- 2° Monsieur GAUTHE, Georges, restaurateur à Maintenon.

3° Monsieur ROUSSELLE, René, Commis de Perception à Maintenon.

4° Monsieur LANGLOIS, Jean, charpentier à Maintenon.

5° Monsieur TOSTAIN, Louis, garde particulier de Mr le Duc de Noailles à Maintenon.

6° Monsieur PULVE, Gilbert, Président de la Commission de Ravitaillement N°13 à Maintenon.

Toutes ces personnes ont été conduites au bureau de notre brigade, où nous les avons gardées à vue jusqu'à 11h30, heure à laquelle, elles ont quitté notre brigade, escortées par quatre feldgendarmes, pour être transférées à Chartres par le train de 12h39.

Le motif de leur arrestation est ignoré.

À 13 heures, nous apprenons que Mademoiselle JAMES, Violette, épicière, et Monsieur TAVERNIER, Jean, commis boucher, tous deux de Maintenon ont également été arrêtés et transférés à Chartres. [Signé Martinet] » [ADales28 14 W 48]

Arrêtés, Marcel SAVONNEAU et Daniel SERVOIN, comme les autres interpellés, sont emmenés à Chartres, avant d'être transférés à Orléans, puis au tristement célèbre camp d'internement de Royallieu (Compiègne), anti-chambre des camps de la mort.



Comme le camp de Romainville, avec lequel il forme le Frontstalag 122, le camp de Royallieu dépend exclusivement de l'administration allemande, de la Wehrmacht, puis à partir de l'été 1942, de la Sipo-SD, c'est-à-dire du service de sûreté nazi, plus communément appelé « Gestapo ». Il existe également au sein du camp de Royallieu un camp juif, le camp C, par où plusieurs milliers de victimes des persécutions antisémites ont transité avant leur déportation.

De mars 1942 à août 1944

près de 50 000 personnes, majoritairement des résistants, y furent internées puis déportées en direction des camps de la mort nazis. Les destinations qui les attendent : Buchenwald, Auschwitz-Birkenau, Neuengamme, Mauthausen, Dachau, Sachsenhausen pour les hommes; Ravensbrück pour les convois de femmes. La moitié d'entre eux ne reviendra pas. Ce terrible bilan place le camp de Royallieu, véritable antichambre des camps de la mort, comme deuxième plus grand camp d'internement et de déportation de France après Drancy.



C'est sur une partie de cet ancien camp que le Mémorial de l'internement et de la déportation a été créé en 2008.

Le Préfet Régional d'Orléans, indique, le 16 mars 1943, au Préfet d'Eure-et-Loir :

Au cours d'un entretien que je viens d'avoir avec le Kommandeur des S.S. de la Région il m'a été précisé :

1°) - Que les nombreuses arrestations qui ont eu lieu récemment dans divers départements avaient porté sur des personnes qui, dans le passé ou dans le présent, auraient eu une attitude nettement anti-allemande ou tenu des propos contre les membres de l'armée d'occupation. Ces arrestations ont paru nécessaires à la Police allemande, dans les circonstances actuelles, en vue d'assurer la sécurité de la Wehrmacht.

2°) - Que les personnes dont l'arrestation sera maintenue seront appelées à participer à des travaux obligatoires dans le cadre de l'organisation Todt. Il conviendra dès à présent de donner, le cas échéant, cette indication aux familles des personnes arrêtées, les services de police allemands n'étant pas en mesure de répondre eux-mêmes à toutes les demandes de renseignements qui leur sont adressées.

[ADales28 14 W art.48]

Le Kommandeur des S.S. de la Région sait pertinemment qu'il ment lorsqu'il fait dire aux familles, sans nouvelle depuis l'arrestation de leur proche, que les interpellés participeront à des travaux pilotés par l'organisation Todt.

Sur les 57 personnes, arrêtées en Eure-et-Loir, en février/mars 1943 par la Gestapo (la « Police allemande de Sécurité »), 47 sont internées à Compiègne. Elles partiront, pour la plus part, le 20 avril 1943 au plus tard, dans un convoi vers le camp de concentration de Mauthausen en Autriche.

Le Préfet « vichyste » d'Eure-et-Loir, dans son rapport mensuel de mars 1943 signale que ces arrestations « ont causé un émoi certain dans la population ».

Malgré cette très forte « émotion » ressentie tout particulièrement à Chartainvilliers, en attendant des nouvelles des deux incarcérés, la vie continue dans la bourgade.

Travaux en urgence pour l'eau et un emprunt pour la ligne électrique des battages

Dans sa réunion du 31 mars 1943, le conseil municipal de Chartainvilliers approuve en urgence des travaux sur le réseau d'eau, en ouvrant un crédit de 30 000 Frs, et demande, « compte tenu de la spécificité des travaux à réaliser » au Préfet de s'affranchir des règles d'adjudication.

La même séance, la caisse Nationale du Crédit Agricole n'ayant pas validé l'emprunt à 2,05% souhaité pour la mise en place d'une ligne électrique pour les battages, le conseil municipal autorise le Maire à souscrire un crédit de 22 320 frs au taux de 3% auprès de la Caisse Régionale de la Beauce et du Perche du Crédit Agricole.

Le Préfet du département a, lui, d'autres préoccupations. Dans son rapport mensuel, du 3 avril 1943, au Ministère de l'Intérieur, il mentionne :

« ... En effet, ces deux [derniers] mois ont vu à l'Est le développement de l'offensive soviétique, ... Au début de l'avance russe, un grand nombre de personnes, depuis les communistes jusqu'aux réactionnaires gaullistes, se réjouissent de ce qu'ils affectaient de considérer comme le début de la décadence du IIIe Reich ...

En bref et quoi qu'il soit pénible de juger ses compatriotes lorsque ce jugement est sévère, le Français de 1943 donne de plus en plus l'impression d'un corps sans muscle qui supporte une tête sans idée... ».

Il précise que : « les questions de ravitaillement conservent toute leur importance ».

Ce dernier point est régulièrement vérifié à Chartainvilliers, où mi-avril 1943, « M. Henri Laigneau, cultivateur, a constaté que 13 poules lui [ont] été volées. Pendant la même nuit, 20 kilos de porc salé [ont] également disparu de la cave. » [ADales28, La Dépêche d'Eure-et-Loir du 22/04/1943]

« Au début d'avril [1943], il [est] décidé entre les gouvernements français et allemand, que 220 000 travailleurs français partiront pour l'Allemagne avant le 30 juin. » [ADales28, La Dépêche d'EetL du 22/04/1943]

20 avril 1943 : Déportation de Marcel SAVONNEAU et de Daniel SERVOIN

Dans le cadre de l'opération « Meerschaum » (« écume de mer »), l'échéance, fixée dans un premier temps au 30 janvier 1943, est finalement repoussée à la fin juin. Pour la France, six transports sont organisés : vers Sachsenhausen le 24 janvier, le 28 avril et le 8 mai 1943, un vers Buchenwald à la fin juin. Deux convois partent de Compiègne à destination de Mauthausen les 16 et 20 avril 1943.

C'est dans ce dernier convoi, du 20 avril 1943, que sont entassés, dans l'un des 12 à 14 wagons à marchandises, avec 995 de leurs camarades de déportation, Marcel SAVONNEAU et Daniel SERVOIN. Ils quittent le camp de Compiègne et la France pour, comme 471 hommes de ce convoi, ne plus jamais y revenir.



... La fuite monotone et sans hâte du temps
Survivre encore un jour, une heure, obstinément
Combien de tours de roues, d'arrêts et de départs
Qui n'en finissent pas de distiller l'espoir

Ils s'appelaient Jean-Pierre, Natacha ou Samuel
Certains priaient Jésus, Jehovah ou Vichnou
D'autres ne priaient pas, mais qu'importe le ciel
Ils voulaient simplement ne plus vivre à genoux...

Les Allemands guettaient du haut des miradors
La lune se taisait comme vous vous taisiez
En regardant au loin, en regardant dehors
Votre chair était tendre à leurs chiens policiers...

Jean Ferrat - Nuit et Brouillard - 12/1963

Après un trajet ferroviaire de deux jours sur plus de 1 000 km, ponctué d'alertes aériennes et d'arrêts, ils arrivent au camp de concentration de Mauthausen (Autriche) le 22 avril 1943.

Le camp de Mauthausen (ou Mauthausen-Gusen après l'été 1940) est un camp de concentration ouvert en 1938.

Créé au lendemain de l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne nazie, le camp de concentration de Mauthausen a le sinistre privilège d'avoir été l'un des camps les plus durs et les plus meurtriers du système concentrationnaire nazi. Implanté au nord du bourg de Mauthausen situé sur la rive gauche du Danube à environ vingt-cinq kilomètres en aval de la ville de Linz (Autriche), il résulte à la fois des projets économiques élaborés par la SS et de l'extension de la répression à l'ensemble du Grand Reich. Le choix du site de Mauthausen fut en effet guidé par la proximité immédiate des carrières du Wiener Graben dont le granit était réputé depuis le XVIII^e siècle pour sa qualité et sa dureté, et qui a été utilisé pour paver les rues de Vienne ; mais les autorités nazies envisageaient la reconstruction des principales villes d'Allemagne. Près de la moitié des 2 000 déportés partis en avril 1943 à Mauthausen travaillaient dans un des quarante-cinq camps annexes. Sur l'ensemble de la Seconde Guerre mondiale, 10 000 Français furent déportés au camp de Mauthausen.

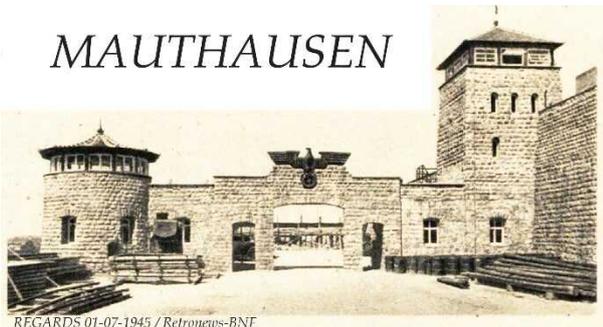
« À la gare de Mauthausen, comme pour environ 200 000 autres déportés de l'Europe entière, ... les SS les « accueillent », avec des chiens policiers.

« Même si nous avions une chemise d'emprunt, la chaussure d'un autre, le pantalon ou la veste d'un troisième ou d'un quatrième, nous étions dans la continuité de la prison et du camp de Compiègne. Compiègne qui avait été une sorte de rémission dans nos épreuves, mais cela nous ne l'avons su que bien plus tard.

Le train avait été une expérience très sévère, mais nous avions encore l'impression d'être un peu nous-mêmes, et puis nous sommes arrivés en vue de la forteresse et, avançant toujours, devant ce portail. Il était très grand ouvert et, pour la première fois, on nous comptait comme du bétail. Et là, nous avons su que nous allions changer d'état. Tout ce que nous étions auparavant, nous ne le serions plus à l'intérieur du camp. Pour nous, le passage de cette porte a été le lieu symbolique du passage de l'état d'hommes qui se croyaient encore un peu libres et qui, cette fois-ci, devenaient des *Häftlinge*, des *Stücke*, des *détenus*, des numéros. À ce moment, nous avons perdu notre identité. » [Général Pierre SAINT MACARY, matricule 63 125 (Mauthausen, Melk, Ebensee) - Site Amicale de Mauthausen - Témoignages]

« L'arrivée des déportés se fait par la porte d'entrée et aussitôt, si c'est un petit groupe, ils viennent directement sur cette place ; si c'est un grand convoi, ils passent entre les baraques et les cuisines pour venir se mettre en rang par cinq dans cette cour, au garde à vous.

MAUTHAUSEN



REGARDS 01-07-1945 / Retrouvons-BNF

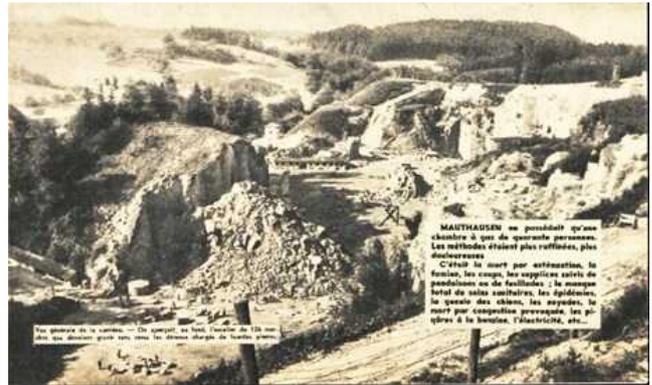
Sur cette place, nous allons apprendre le premier supplice de cet univers concentrationnaire : l'attente. Nous attendrons pour aller à l'appel, nous attendrons à l'appel, nous attendrons pour aller au travail, nous attendrons pour aller à la nourriture, nous attendrons pour aller dormir. L'attente... mettez-vous ça dans la tête, la première maladie du déporté a été l'attente...

On venait de quitter les wagons, on espérait avoir un peu d'eau en arrivant, il n'y a pas d'eau, il n'y a pas d'eau...

petit à petit, les *Kapos* commencent à circuler autour de nous ; alors on leur demande de l'eau : « il n'y a pas de problème, tu as de l'argent ? une chevalière en or ? une alliance ? ».

On n'a rien, donc on ne boit pas... et celui qui avait conservé une alliance, qui a voulu la donner pour avoir un verre d'eau n'a jamais revu ni le *Kapo* ni le verre d'eau...

Et nous sommes devant ce mur où nous découvrons des anneaux scellés : et à ces anneaux il y a toujours un homme attaché, ou plusieurs hommes, des hommes qui sont désignés au hasard pour mourir... ils n'ont rien fait de spécial... les *Kapos* reçoivent l'ordre des SS de les arroser, et le matin ce sont des blocs de glace qui sont scellés au mur... » [Pierre LAIDET, matricule 62636 (Mauthausen, Melk, Ebensee) - site campmauthausen.org Amicale des déportés, familles et amis de Mauthausen]



Marcel SAVONNEAU, matricule 28524, dès l'été 1943, est transféré, comme 773 autres français, à la construction d'un tunnel à Loibl Pass (frontière avec la Slovénie). Il retourne à la forteresse de Mauthausen le 15 novembre 1944, avant d'être envoyé au camp d'Auschwitz le 1^{er} décembre 1944. Il décède à Mauthausen, un an après son camarade d'infortune, le 21 février 1945.

Le camp de concentration de Mauthausen fut le dernier des camps nazis libérés. Le 5 mai 1945, la 11^e Division Blindée de la 3^e Armée américaine franchissait la forteresse de granit et découvrait l'immense et l'indicible horreur de Mauthausen.

Romain FOURE, écrit, le 21 juin 1945, à Mme SAVONNEAU : « Avez-vous des nouvelles de ce cher Marcel. J'espère que bientôt il sera parmi vous.

Arrêté le même jour que Marcel, je fus dirigé, avec lui, sur Mauthausen ensuite en Komando en Yougoslavie. Pendant de longs mois nous avons travaillé et souffert ensemble.

Le 15 Novembre 1944, il me quittait retournant à la forteresse.

Depuis, plus de nouvelle de lui, mais j'espère que bientôt lui aussi reviendra, car il eu toujours un bon moral.

De Monsieur Servoin, je n'ai pas de nouvelles de lui depuis juin 1943. [date de son départ pour le camp de Wiener-Neustadt]

Aussitôt que Marcel sera de retour ou que vous aurez de ses nouvelles, prévenez moi, cela me fera grand plaisir, car c'était pour moi un bon camarade.

Recevez, Madame Savonneau mes salutations respectueuses.

Fouré Romain

À Coltainville

Eure-et-Loir. »

[en bas de ce courrier, Mme SAVONNEAU fait les mentions suivantes :] « Je vous cite plusieurs camarades de M. SAVONNEAU Marcel ayant toujours été avec lui au camp de Mauthausen.

M. Fouré ci-dessus ; M. Ligneul, rue des Lisses à Chartres ; M. Guillaume à Sérézereux ; M. Langlois à Maintenon ; M. Gauthier à Epernon et d'autres que je ne connais pas les noms. Mme Savonneau » [Dossier 21 P 536 175 - Service Historique de la Défense -CAEN]

Selon une note du « Comité du Souvenir du Camp de Voves » FOURÉ Romain, PULVE Gilbert, ROUSSEL René, SAVONNEAU Marcel et SERVOIN Daniel étaient des résistants faisant partie du même groupe chartrain rattaché à « résistance fer ». Dénoncés, ils sont arrêtés lors de la même opération. [Document communiqué 05/01/2024 par Jean-Claude Fouré, fils de Romain Fouré]

Romain Fouré, cheminot à la gare de Chartres, est entré dans la résistance fin 1942, et dans les rangs du Front National de lutte pour la libération et l'indépendance de la France « Front National » [créé par le PCF le 15 juin 1941] en 1943.

Il était le responsable d'un groupe local de résistant (en cours de formation). L'activité était le renseignement ferroviaire permettant l'organisation et la participation à des sabotages ferroviaires récupérations d'armes, la distribution de tract. [Document du « Comité du Souvenir du Camp de Voves », communiqué 05/01/2024 par Jean-Claude Fouré, fils de Romain Fouré]

L'enfer des camps de concentration

En ce qui concerne le Kommando à Loibl Pass, on peut lire le témoignage suivant :



« Nous avons été envoyés dans ce Kommando pour creuser un tunnel, entre l'Autriche et la Yougoslavie. Des mineurs spécialisés étaient chargés de poser les charges et d'étayer la galerie ; nous devions déblayer et installer des bâtiments tout autour.

Le tunnel : une demi-heure de marche pour gravir une côte terriblement raide et au pas. Partir avec un quart d'eau chaude et

noire dans le ventre, travailler sans répit tout en étant battu comme des bêtes, sans aucun motif, jusqu'à 11 h 45, redescendre au camp, recevoir un litre de soupe qu'on va manger dans un coin, lentement, sans parler, après s'être bousculés pour pouvoir passer vers la fin du bidon ; la soupe étant un peu plus épaisse. On mange lentement pour que ça dure plus longtemps, on ne pense pas, on essaye de se faire petit, de passer inaperçu, pour ne pas recevoir un coup de schlague. La gamelle finie, on se rend aux lavabos pour la laver, il faut faire vite, il y a toujours un allemand, une matraque en main...

Une heure, *Arbeit Kommando Formieren* on repart, la côte est raide, il fait chaud et il faut marcher au pas : *Links, zwei, drei, vier, Schneller*. [...] Nous marchons, il ne faut pas flâner, sinon un coup de crosse vous rappelle à l'ordre et un *Kapo* vient compléter la chose. Nous arrivons enfin sur les chantiers, appel encore une fois, et travail : pelles, pioches, brouettes à charrier, wagonnets à remplir de sable et à pousser, lourds panneaux à transporter, camions à décharger, sacs de ciment de 50 kg à charger, gros blocs de pierre à soulever, troncs d'arbres à enlever.

Nous sommes à bout, et il faut continuer. Vous êtes en train de travailler de votre mieux, passe un SS et vlan, il vous tapera dessus sans la moindre raison, un *Kapo* en fera autant et il faut tout encaisser sans rien dire : se révolter serait signer son arrêt de mort et nous tenons à vivre. Ajoutez la faim, la soif, la fatigue, depuis le matin jusqu'au coucher, nous vivons dans un cauchemar perpétuel,

ce ne sont que coups, cris, lourds travaux... » [Robert ZARB dit Robert BOERINGER, matricule 27 049 (Mauthausen, Loibl Pass) – site campmauthausen.org par Amicale des déportés, familles et amis de Mauthausen]

Daniel SERVOIN, matricule 28534, est transféré, comme 814 autres français, à Wiener-Neustadt (à proximité de Vienne), une usine d'armement (*Rax-Werke*) fabricant des fusées A4 (ou V2), les armes secrètes d'Hitler. Après des bombardements alliés, le camp est évacué, le 17 novembre 1943, vers le nouveau site de Buchenwald-Dora (Allemagne). Transféré vers les Kommandos de travail de Dora-Mittelbau le 23 novembre 1943, Daniel SERVOIN est hospitalisé à Dora le 17 décembre 1943. Transporté le 15 janvier 1944 au camp de concentration et d'extermination de Lublin-Majdanek (Pologne), il y décède le 22 février 1944.

Le camp est fermé le 17 juillet 1944 et les prisonniers transférés principalement vers le camp d'Auschwitz. De nombreux documents furent alors détruits et des bâtiments incendiés. Mais lors de l'arrivée de l'Armée Rouge, le 23 juillet 1944, la chambre à gaz ainsi que de nombreux baraquements étaient préservés.

Wiener Neustadt

Situé en Autriche, au sud de Vienne.

« Ce Kommando situé dans l'usine "Rax Werke" à Wiener-Neustadt, en Basse-Autriche, connaît deux temps distincts. D'abord, le 8 août 1943, des détenus arrivent pour commencer la production en série d'éléments des fusées V2. Après les bombardements alliés, le camp est évacué le 17 novembre 1943, vers les Kommandos de Dora et Redl-Zipf. Ensuite, le 5 juillet 1944, de nouveaux détenus sont employés par la "Wiener Lokomotiv Fabrik" à la construction de tenders. Le camp est évacué le 1er avril 1945. »

LE KL DORA (DO)

« Dora se situe à peu de distance au nord-ouest de la ville de Nordhausen, dans le nord de la Thuringe, à quelque 80 km de Buchenwald. La création du camp de Dora est décidée en août 1943, en même temps que celle d'une usine souterraine du même nom pour la fabrication des fusées A4. [Suite au bombardement, dans la nuit du 17 au 18 août 1943, d'un site de fabrication sur la Baltique] Hitler, poussé par Himmler, ... décide le transfert de l'usine dans un site souterrain, et le recours exclusif à la main-d'œuvre concentrationnaire en dehors des ingénieurs et spécialistes allemands.

Le choix [se porte sur le] site souterrain du Kohnstein, au sud du Harz... Il s'agit de deux tunnels parallèles, reliés par une série de galeries, qui ont été creusées pour abriter des réserves stratégiques d'hydrocarbures... Dès le 28 août, un Kommando de déportés de Buchenwald arrive au pied du Kohnstein... Les responsables techniques de l'opération de transfert sont des civils de Peenemünde, des collaborateurs de Wernher von Braun, travaillant sous l'autorité des services d'Albert Speer, le ministre de l'Armement, et d'officiers de la Wehrmacht commandés par le général Dornberger. Un des ingénieurs de Mittelwerk fait le plan des travaux envisagés. Il faut à la fois implanter une usine dans « le Tunnel de Dora », construire un camp de concentration et un camp SS dans un vallon tout proche, faire les travaux de voirie correspondants et placer le tout dans une enceinte électrifiée... En dehors des casernements SS et de quelques baraques pour les services généraux, la construction du camp est ajournée, et la priorité absolue est donnée à la transformation du Tunnel en une vaste usine moderne. Ce chantier dure de septembre 1943 à mars 1944. Pendant ce temps, les déportés, qui travaillent en deux équipes de douze heures, sont logés dans des galeries du Tunnel dans des conditions abominables et sortent rarement à l'air libre. La mortalité durant cette période, connue comme l'Enfer de Dora, est très élevée. »

Lublin-Majdanek

« Situé en Pologne au sud-est de Varsovie. Le KL est situé à deux kilomètres au sud de Lublin, près du village de Majdanek. Comme Auschwitz, il s'agit d'un camp mixte : vaste KL à l'origine, il devient rapidement un camp d'extermination. Mise en service en octobre 1941. 247000 détenus sont passés par ce camp. Des convois de déportés malades venant de Buchenwald, Dora, Ravensbrück, Sachsenhausen sont envoyés à Lublin début 1944 et subissent des "sélections" allant jusqu'à 100 % d'extermination. » [Fondation pour la Mémoire de la Déportation]

... La lune viendra, et puis le matin.
Et nous partirons réveiller les hommes
Qu'ils le veuillent ou non.
Et nous leur ouvrirons la porte des prisons
Pour leur montrer le feu, le vent libre, le ciel,
Pour leur donner le fer, le combat. Et du pain.

...
Madeleine RIFFAUD – Recueil Cheval Rouge, 1973
Repris dans « Madeleine, Résistante T.2 L'édredon rouge
par Air Libre – 09/2023 Edts Dupuis

Une statue de la Vierge et une nouvelle Croix

À l'occasion d'une cérémonie de Première Communion solennelle, grâce aux dons de la famille, il est fait l'acquisition, auprès d'un établissement parisien, d'une statue de « Notre-Dame Médiatrice de toutes grâces » qui arrivera par un train en gare de Saint-Piat.

À l'aide d'une collecte faite dans la paroisse, il est procédé, après sa restauration, à une bénédiction de la Croix située à l'entrée du pays vers Maintenon. [Archives Diocèse de Chartres – Extraits Varia des registres paroissiaux de Chartainvilliers 1943]



17 mai 1943, 35 Réfugiés du Havre à Chartainvilliers

Le 15 mai 1943, la presse départementale de collaboration ne peut passer sous silence la défaite en Afrique du Nord de Rommel et de ses alliés italiens. La Dépêche titre :

**La campagne d'Afrique
est terminée**
*Les derniers groupes de résistance de l'Axe
ont succombé
après avoir tiré leurs dernières cartouches*

[ADales28, La Dépêche d'EetL 15/05/1943]

Par un train spécial parti du Havre dans la matinée, le premier convoi de réfugiés venant de Normandie arrive le lundi 17 mai 1943 à la gare de Maintenon, vers 15h30.

Du convoi, composé de 10 voitures et 4 fourgons pour les bagages, descendent 480 réfugiés, dont 35 enfants de moins de 10 ans, et 88 enfants de 10 ans et plus. Tous, aidés par les jeunes gens et jeunes filles, furent dirigés à des bureaux où ils reçurent leur bon de logement pour les différentes communes désignées du canton. Ils reçoivent du pain, des œufs durs et burent du lait et du café. Les réfugiés paraissent satisfaits du chaleureux accueil qui leur est réservé à leur arrivée à Maintenon. Puis, les évacués sont conduits à des cars, au nombre de 6, qui les emmènent à destination. Bouglainval en reçoit 40, ainsi que Bailleau-sous-Gallardon ; Gas, Houx, Yermenonville et Chartainvilliers, 35 ; Epernon, 62 ; Gallardon, 50 ; Hanche et Saint-Piat, 70.

Dans les communes désignées les réfugiés sont conduits au logement qui leur est affecté. [ADales28, La Dépêche d'EetL du 17-05-

1943]

Dès le 6 mai, des jeunes de Maintenon, après leur travail, collectent 420 œufs au profit des réfugiés.

Lors d'une deuxième collecte, 898 œufs sont recueillis, dont 90 offerts par les habitants de Chartainvilliers [ADales28, La Dépêche d'EetL_13/05/1943]

Des actes de Résistance

Dans son rapport au Ministère de l'Intérieur du mois de mars 1943, le Préfet d'Eure-et-Loir P. Le Baube indique : « Il s'avère désormais certain qu'un petit nombre d'agents terroristes opérant en Eure-et-Loir, attendant l'occasion propice pour y déclencher des troubles... », et il précise que « la propagande gaulliste ne s'est pas manifestée, tout au moins sur le plan de l'action directe. Elle s'est traduite, comme toujours, par une propagande "chuchotée" qui prend ses mots d'ordre à la radio anglaise... ».

Déjà de nombreux actes de résistance se sont déroulés en Eure-et-Loir, comme le lancement d'une bouteille incendiaire sur le bureau de placement allemand de Chartres (15/03/1942), ou le vol de documents au Commandant allemand de la Place de Maintenon (nov. 1942).

Dans la nuit du 26 au 27 mai 1943, le groupe FTPF « Marceau », qui opère dans le secteur de Maintenon, fait dérailler un train sur la voie ferrée Paris-Brest, entre les gares de Saint-Piat et de Jouy.

Dans son rapport mensuel, le Préfet d'Eure-et-Loir indique :

« ... plusieurs individus armés ont déboulonné un rail occasionnant un déraillement sans grande gravité. Pour effectuer leur sabotage, ces terroristes ont assailli et mis hors d'état de nuire cinq requis civils chargés d'assurer la garde de ce secteur de surveillance. Un sixième, qui voulait s'enfuir pour donner l'alarme, fut blessé grièvement de trois balles de revolver. » [ADales28_1 W art 10]



Et toujours le quotidien des restrictions de la guerre

Début juin 1943, par un communiqué dans la presse locale, la boucherie Vauvillier de Saint-Piat prévient sa fidèle clientèle que les nouvelles inscriptions sont nécessaires pour bénéficier de l'attribution de viande, car toutes les inscriptions antérieures ne sont plus valables. [ADales28, La Dépêche d'EetL]

Même si la vie à la campagne est compliquée, elle est sans doute moins pénible qu'en ville sur le plan de la nourriture. De nombreux parisiens prennent le train jusqu'à St-Piat et viennent à pied chercher dans les fermes du ravitaillement. À Chartainvilliers, s'ils ont de la chance, ils peuvent y trouver des légumes, un peu de viande, mais aussi du fromage, voire du pain. [Témoignage Mme Dieu]

Le 10 juin, vers 4 h. 45, l'un des ouvriers de M. Guérin, M. Pasco Pierre est réveillé par un bruit insolite. En même temps, il aperçoit un homme qui s'enfuit. Il lui donne la chasse, et le rôdeur abandonne ses colis. Ils contiennent 9 lapins dépouillés, 2 lapins vivants et 2 volailles étouffées. Le tout reconnu par M Guérin comme lui appartenant. [ADales28, La Dépêche d'EetL19/06/1943]

Les maires chargés de récolter du foin, et les habitants confinés lors des essais de D.C.A.

« Toutes les herbes qui poussent sur les accotements des routes nationales, des chemins départementaux et vicinaux et ruraux ... qui sont susceptibles de donner, au cours de la présente fenaison, du foin de qualité marchande sont exclusivement réservés au ravitaillement général. Ces herbes coupées

et le foin récolté sera livré à la Direction [Départemental] du Ravitaillement général...., sous la direction des maires. »

La récolte et les soins à donner à ces herbes pour les transformer en foin seront assurés par les maires qui sont chargés de recruter le personnel nécessaire. [ADales28, La Dépêche d'EetL_19/06/1943]

La bicyclette de M. Girault Pierre, 20 ans, cultivateur à Chartainvilliers disparaît à Saint-Piat, le 13 juin. Elle est remplacée par une vieille. C'est le jeune G... R..., 19 ans, de Nogent-le-Phaye, qui a opéré cette substitution... [ADales28, 01/07/1943 La Dépêche d'EetL]

Dans la banlieue de Lyon, à Caluire, dans la journée du 21 juin 1943, « grâce » une dénonciation, la sinistre Gestapo de Lyon, dirigée par Klaus Barbie, arrête Jean Moulin, rapidement identifié comme étant Max, le chef de la Résistance française. Jean Moulin est l'ancien Préfet d'Eure-et-Loir lors des combats de juin 1940. [voir 16 juin 1940 26e RTS, Chartainvilliers dans la tourmente]

« *Je ne savais pas que c'était si simple de faire son devoir quand on est en danger* » a écrit à sa famille, le 15 juin 1940, Jean Moulin.

Face à ses tortionnaires, il fait preuve d'un courage exemplaire.

Début juillet 1943, pour Chartainvilliers, M. ALLEAUME Jacob est désigné comme l'entrepreneur de battage des céréales. Il est également délégué des entreprises de battage du canton de Maintenon.

Alors que les Alliés débarquent en Sicile, le mercredi 7 juillet, les autorités allemandes de Maintenon procèdent à des exercices de tirs de D.C. A. Les habitants sont confinés chez eux de 10 à 12 h, et aucun travail ne doit être effectué dans les champs pendant les tirs. Par ailleurs, tous les animaux doivent être maintenus dans les écuries ou étables. [ADales28, La Dépêche d'EetL 04/07/1943]

Le lendemain, 8 juillet, à la suite des tortures infligées par les sbires de Klaus Barbie, Jean Moulin meurt près de Metz (en Moselle annexée) dans un convoi à destination de l'Allemagne. Jean Moulin est la seule personnalité honorée du nom d'une rue à Chartainvilliers.

Au Tribunal correctionnel, le même mois, M. Bonnet Adolphe, 34 ans, charcutier à Chartainvilliers, qui avait été arrêté par les gendarmes de Maintenon et inculpé d'abattage clandestin et de vol d'un porc au préjudice de M. Gallas, cultivateur à Pierres, bénéficie d'un non-lieu de la part de M. le juge d'instruction de Chartres. [ADales28, La Dépêche d'EetL 30/07/1943]

Bal clandestin à Mévoisins et la Résistance continue d'agir,

Dans la nuit du 13 au 14 juillet 1943, pas de feu d'artifice pour la fête nationale, mais la voie ferrée, à hauteur de Droue-sur-Drouette, est sabotée. La locomotive et 3 wagons sortent des rails et les 4 wagons suivants viennent s'écraser dessus. La voie est complètement obstruée. Le trafic de Paris à Chartres est détourné par Dreux durant plusieurs jours. [ADales28_14 W art.9]

Trois semaines plus tard, le 4 août 1943, avec la participation du groupe FTPF « Marceau » de Maintenon, comme à Droue-sur-Drouette, la ligne Paris-Brest est sabotée près de Saint-Luperc. Le trafic est interrompu pendant 4 jours. [Mémoire des Hommes/Résistance FTPF-groupe « Marceau » de Maintenon]

Entre-temps, le 31 juillet, les gendarmes font cesser, à Mévoisins, un bal clandestin qui groupe une centaine de personnes dans une grange de la commune. Le propriétaire, l'organisateur et les deux musiciens sont gratifiés d'un procès-verbal. Les instruments de musique, accordéon et jazz, sont confisqués et déposés à la mairie de Mévoisins. Le montant des entrées, qui s'élève à une somme de 2 000 francs, est saisi et

remis au greffe de la justice de paix de Maintenon. [ADales28, La Dépêche d'EetL_06/08/1943]

Le 7 août 1943, Mme SAVONNEAU Marcel envoie un courrier au Secrétariat d'État à la Guerre dans lequel elle écrit :

« Messieurs,
Excusez-moi de prendre la liberté de vous écrire, mais ayant besoin d'un très grand renseignement c'est pour cela que je viens près de vous.

Mon mari ayant été emmené par les autorités allemandes le 9 mars 1943 on ne sait pour quel motif. ayant reçu une carte de lui qu'il était interné à Compiègne, depuis le 20 avril ils sont partis tous de Compiègne et n'ayant aucune nouvelle.

Étant dans un grand ennui avec mes trois petits enfants, je voudrais Messieurs que vous puissiez faire le nécessaire pour avoir de ses nouvelles, nous croyons qu'ils doivent être en Autriche dans des camps.

Alors je compte sur vous Messieurs pour ce renseignement sur la personne : SAVONNEAU Marcel, né le 15 décembre 1902 à Truffé Sarthe.

Recevez Messieurs Tous mes remerciements distingués.

Mme SAVONNEAU Marcel

Chartainvilliers par Jouy. »

[Dossier 21 P 536 175 – Service Historique de la Défense -CAEN]

Le 8 septembre 1943, elle reçoit une réponse de la « Délégation Générale du Gouvernement Français dans les Territoires occupés » :

« Madame,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date du 7 août 1943, relative à l'arrestation, par les autorités allemandes, le 9 mars 1943, de votre mari, M. SAVONNEAU Marcel.

D'après les renseignements que vous me fournissez, votre mari aurait quitté le camp de Compiègne pour être déporté vers une destination inconnue.

À de nombreuses reprises et dans des cas analogues, la Délégation Générale s'est efforcée par ses interventions auprès des Autorités Supérieures allemandes, de connaître le lieu de détention des civils ainsi détenus, et de leur faciliter l'échange de correspondance ainsi que l'envoi de colis.

Jusqu'à présent, ces efforts sont restés vains, et il n'a pas été possible d'obtenir les précisions sollicitées. De nouvelles démarches sont actuellement en cours.

D'autre part, les Autorités allemandes se réservent le droit d'accorder aux détenus civils, au moment qu'elles jugent opportun, l'autorisation de correspondre avec leur famille.

Agréez, Madame, l'hommage de mon respect.

À Mme SAVONNEAU Marcel

Chartainvilliers

Par Jouy (E-et-L) »

[Dossier 21 P 536 175 – Service Historique de la Défense -CAEN]

Entre temps, réuni en séance extraordinaire, le 14 août 1943, le Conseil municipal de Chartainvilliers est informé que la Caisse Nationale du Crédit Agricole ne peut accorder le prêt de 22 320 frs, à 2,05% d'intérêt, pour l'installation d'une ligne électrique permettant de réaliser les battages.

Il convient qu'il s'adresse à la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Agricole de la Beauce et du Perche qui peut accorder un prêt de même montant en capital, mais avec un intérêt de 3%. Les 7 conseillers municipaux encore en exercice donnent leur accord à cette dernière proposition. [PV CM Chartainvilliers 14/08/1943]

Peut-être qu'après cette réunion du Conseil municipal, les élus carnutes, rentrés chez eux du fait du couvre-feu, entendent le bruit de l'explosion fait par un obus de 105 de D.C.A. tombé à 23h30 au pied de l'immeuble occupé par M. Delordre, débitant à Bouglainval ? [ADales28_14 W art29]

Le dimanche 5 septembre à 15 heures (heure légale), a lieu, à Chartainvilliers, un concert au profit des prisonniers. Prix des places : 10 et 5 francs. Entrée gratuite pour les enfants accompagnés de leurs parents ou d'une personne représentant leurs parents. Les organisateurs regrettent de n'avoir pu changer la date, malgré qu'un autre concert à la même date soit donné à Soulaire. En effet, ce même jour, la Fraternelle de

Soulaire donne une après-midi récréative en faveur des enfants de la maison de la Croix-Rouge de la commune. [ADales28, La Dépêche d'Eure-et-Loir 02/09/1943]

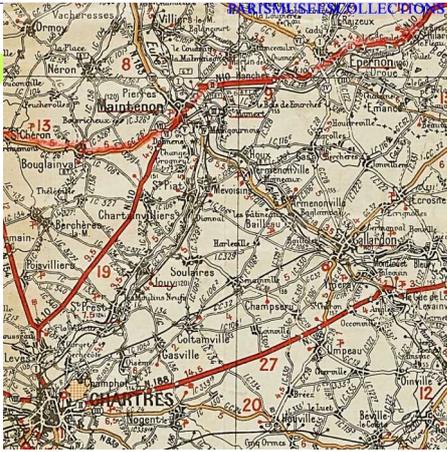
La vie administrative se poursuit, malgré l'environnement précaire. Le 11 septembre, le conseil municipal valide le compte administratif 1942 de la commune qui dégage un excédent de 14 291,30 F (47 038,9 F de recettes pour 32 747,6 F de dépenses).

15 septembre 1943, bombardement de Chartres

Quatre jours plus tard, le 15 septembre 1943, pour la 1^{ère} fois en Eure-et-Loir depuis 1940, Chartres est bombardé par environ 47 Bombardiers américains de type « B-24 Liberator ». L'objectif est le terrain d'aviation de Chartres-Champhol mais de nombreuses bombes tombent également sur la Rue des Petites Filles-Dieu.

Pour éloigner la peur qui peut légitimement les habiter, certains enfants de Chartainvilliers, lors des bombardements, courent dans leur jardin « se cacher sous les feuilles des artichauts ».

Le ravitaillement est toujours une difficulté du quotidien. Au mois de septembre, un jeune bœuf mis à l'engrais, dans un pré, est tué et dépecé, la nuit. Le propriétaire, M. Achille Legonidec, cultivateur à Dionval, a porté plainte. [ADales28, La Dépêche d'EetL du 27/09/1943]



pour travailler dans des usines d'armement, des fermes, des travaux de terrassement... Les conditions d'hygiène, si elles sont moins défectueuses que dans les camps de concentration, restent néanmoins très précaires. Fils d'Ernest GREGOIRE et de PAILLON Marie-Joséphine, mariés en 1900 à Chartainvilliers. Le Secrétaire Général aux Anciens Combattants le déclare « Mort pour la France » le 27 mars 1944. Son nom figure sur le Monument aux Morts du village.

Des tranchées, à proximité du charcutier, pour les enfants de l'école

Suite au bombardement de Chartres, l'Inspecteur Primaire diffuse une circulaire, en date du 28/09/1943, au sujet de la protection des enfants des écoles contre le danger aérien. Le conseil municipal de Chartainvilliers, dans sa séance extraordinaire du 12/10/1943, adopte le projet de tranchées creusées sur la petite place de chez M. Bourret, Charcutier, et laisse au Maire le choix de l'entrepreneur. Dans une précédente séance, il a également validé le loyer qui concerne le terrain de sport mis à la disposition de l'institutrice et des élèves, sur la base d'un quintal ¼ de blé (375 F).

Il est vrai qu'à cette époque, alors que l'accès à la plaine entre Chartainvilliers et les Terrasses leur est interdit, les élèves de la classe de Chartainvilliers passent beaucoup de temps à aller ramasser les doryphores dans les champs de pommes de terre. [Témoignage Mme Dieu]

Entre le 21 et 24 octobre 1943, 8 pylônes à haute-tension sont sabotés dans le secteur de Maintenon, dont 3 à Saint-Piat le 22 octobre 1943. [Mémoire des Hommes/Résistance FTPF-groupe « Marceau » de Maintenon]

L'institutrice de la classe unique du village, qui compte 46 élèves, a connu une année 1943 tragique. La grossesse de son 2^e enfant se passe « difficilement », difficulté accentuée par l'arrestation de son mari dont elle reste sans nouvelle depuis le 11 mars 1943.

À différentes demandes auprès des autorités, française ou allemande, la réponse est invariablement la même.

La dernière en date, effectuée auprès de l'Agent Administratif du Canton de Maintenon, conduit ce dernier à adresser, le 8 octobre 1943, au Préfet d'Eure-et-Loir une note dans laquelle il lui rappelle que : « Le 13 mars 1943, un certain nombre de personnes de Maintenon et d'Épernon ont été arrêtées par les troupes occupantes et internées à Compiègne. Après un court séjour dans cette ville, elles ont été emmenées vers une destination inconnue et depuis les familles sont sans nouvelle. »

Il poursuit en lui indiquant : « Sollicité à diverses reprises par celles-ci, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir intervenir auprès des autorités occupantes afin de permettre, dans la mesure du possible, une liaison entre les familles et les détenus et, le cas échéant, d'autoriser l'envoi de colis de vêtements de première nécessité. » [ADales28 14 W art.48]

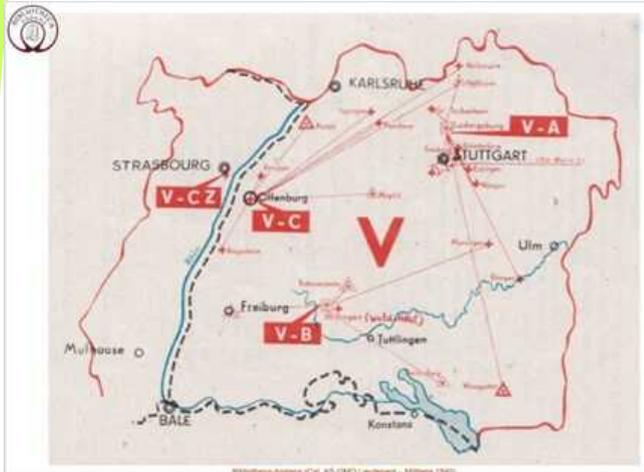
Dans une réponse du Préfet de Région, qui sera transmise en décembre 1943, il est précisé que les autorités allemandes, ont répondu qu'« un règlement concernant le trafic postal des détenus français avec leurs familles a été mis sur pied par le Befehlshaber de la Sicherheitspolizei.

Si des difficultés s'élevaient par la suite en ce qui concerne les communications postales entre les internés et leurs familles, je vous serais obligé de bien vouloir m'en aviser. »

Chacun comprendra, les arrêtés du mois de mars étant, à la date de la réponse des « autorités allemandes », déportés en camp de concentration en Autriche, Allemagne ou Pologne, aucun ne recevra une missive de leur famille.

Mme Servoin, en ce début de novembre 1943, et en arrêt de travail depuis le 25 octobre 1943.

C'est donc de son logement de fonction, situé dans les locaux de la Mairie de Chartainvilliers, qu'elle vit le drame que vont connaître deux jeunes du village, Lionel et Maurice FERTEL. Le premier a 13 ans, le second 12 ans.



27 septembre 1943, GREGOIRE Marcel « MORT pour la FRANCE » en Allemagne

À 700 km de Chartainvilliers, en Allemagne, GREGOIRE Marcel, né le 21 mai 1904 à Chartainvilliers, soldat du 3^e Escadron du Train Hippomobile, fait prisonnier de guerre le 17 juin 1940 à Pouilly, décède en captivité de tuberculose pulmonaire (œdème) le 27 septembre 1943 à l'Hôpital complémentaire III de Ludwigsburg (Allemagne). Il était prisonnier au Stalag V C, matricule 62.247. Inhumé le 30 septembre 1943 au vieux cimetière de Ludwigsburg, tombe n°31, son corps, rapatrié, est inhumé à la Nécropole Nationale Le Pétant à Montauville (54) - Carré 39/45D, tombe 296. [Dossier 21 P 196 813 - Service Historique de la Défense -CAEN]

Dans les stalags, les prisonniers sont, le plus souvent regroupés par chambrée de 25 à 30 personnes. Ils sont emmenés

3 novembre 1943 : le drame des enfants FERTEL

En ce mercredi 3 novembre de l'automne 1943, vers 14 heures 30, les deux enfants Lionel et Maurice FERTEL quittent la maison familiale pour aller glaner dans les champs des pommes de terre.

Ils se dirigent vers le lieu-dit "Les champs de Saint-Martin", sis à 2 km à l'ouest du bourg de Chartainvilliers, et à 200 m environ d'un poste d'observation et de détection par le son des troupes d'occupation.

Alors qu'ils se trouvent dans un champ appartenant à Mr Fortin, vers 15 heures 30, ils peuvent entendre, et même sans doute apercevoir, deux avions Allemands à croix gammée, qui effectuent des vols d'essais en survolant la plaine à faible altitude. Tout à coup, l'un d'eux pique vers le sol, en rase-mottes. Au passage, il heurte les deux frères FERTEL.

Tombé à terre, le plus jeune, Maurice, découvre son bras ensanglanté. Il se relève, appelle son frère qui gît à terre un peu plus loin que lui. N'obtenant pas de réponse, il part pour aller prévenir ses parents.

Au même moment, il voit l'avion Allemand repasser au-dessus d'eux, puis continuer en direction de Maintenon.

En cours de route, le jeune FERTEL rencontre Mlle Fortin qui est dans un champ plus loin et lui fait part de l'accident dont ils viennent d'être victimes, lui et son frère.

Celle-ci indique, dans sa déposition aux gendarmes, « deux avions allemands sont apparus venant de la direction de Chartres. Ils volaient à une très faible altitude. Tout à coup j'ai vu un de ces appareils descendre au ras du sol, amorcer un virage sur la droite, puis prendre de la hauteur. Ce même avion est revenu faire un tour au-dessus de l'endroit où il avait presque touché le sol, puis ils sont partis tous les deux en direction de Maintenon. Rien ne m'a laissé supposer qu'un accident venait de se produire. »

« Quelques minutes après, le petit FERTEL, dont j'ignorais la présence dans les champs, en passant dans celui où je me trouvais est venu me demander de lui prêter mon mouchoir pour lui soutenir le bras. Il était tout bouleversé et il m'a dit « Ils ont tué mon frère. » J'ai aussitôt chargé cet enfant dans ma voiture et mon frère est allé le conduire chez ses parents et donner l'alarme. Aussitôt après, j'ai appelé Mr LARUE, Pierre qui travaillait dans un champ à proximité du mien et je lui ai expliqué ce que le petit Maurice FERTEL venait de me dire. Ensemble nous avons effectué des recherches, et avons découvert le corps affreusement mutilé du jeune FERTEL Lionel dans un champ de pommes de terre.

Ce jeune homme agonisait et appelait sa mère. Je suis allé alerter le poste d'observation qui se trouvait à 250 mètres environ du lieu de l'accident et le chef de ce poste a avisé téléphoniquement la base de Chartres. »

Elle poursuit en indiquant : « Je n'ai rien vu de l'accident, sauf le survol des champs au ras de terre. Si le blessé ne m'avait pas prévenu en passant, personne n'aurait eu connaissance de cet accident. Il est même étonnant que des accidents semblables ne se soient pas déjà produits, car journalièrement les pilotes survolent nos attelages dans les champs. »

M. LARUE, charretier chez M. Lagneau cultivateur à Chartainvilliers, dans sa déposition aux gendarmes, confirme : « Mlle FORTIN m'a appelé et m'a fait connaître ce que le petit Maurice FERTEL venait de lui faire part. Aussitôt je l'ai accompagnée et nous avons effectué des recherches, car le blessé n'avait pas donné l'emplacement exact où il se trouvait. Dans un champ de pommes de terre nous avons découvert le corps de FERTEL Lionel qui agonisait et appelait sa mère. Vu la gravité de ses blessures, aucun soin ne pouvait lui être prodigué. Nous avons immédiatement fait le nécessaire pour vous prévenir, ainsi que les soldats qui occupent le poste d'observation. Je ne peux vous donner

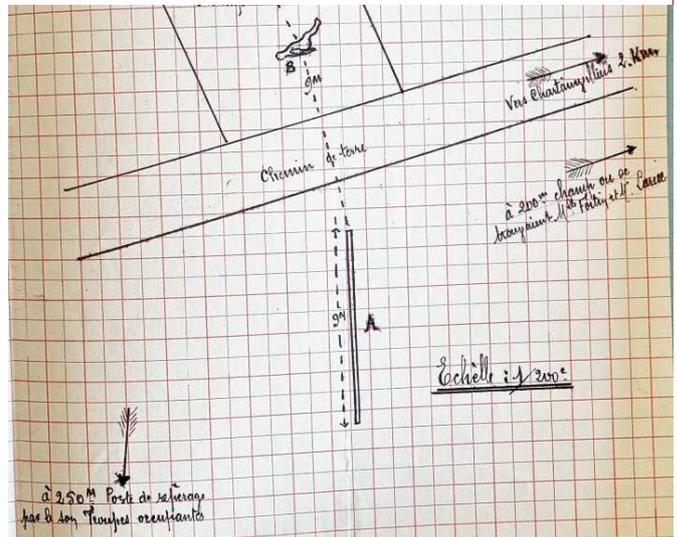
aucun détail sur les circonstances de l'accident. Tous les jours nous voyons les pilotes faire ces mêmes manœuvres et nous n'y portons pas attention. Si le petit Maurice n'avait pas donné l'éveil, personne ne se serait rendu compte de l'accident. »

À 16h45 les gendarmes de Maintenon arrivent sur les lieux. Ils constatent « dans un champ sis en bordure d'un chemin de terre, le cadavre d'un enfant ... »

Ils constatent également « dans un champ, à proximité du corps, une trace linéaire de terre fraîchement remuée, mesurant 9 mètres de longueur ; celle-ci a dû être faite par une partie de l'avion ayant porté à terre. À 9 mètres plus loin, se trouve le cadavre de l'enfant. Il est sur le dos, la tête en direction de l'Ouest, le corps est amputé de la jambe gauche, l'abdomen est également enlevé. À 6 mètres de ce point nous découvrons la poche gauche du pantalon avec un mouchoir, 7 mètres plus loin, l'abdomen et enfin, à 5 mètres, toujours en même direction, la jambe gauche du corps. Ce qui représente une longueur totale depuis l'emplacement du cadavre de 37 mètres. »

À 16h50, prévenu par les soins des soldats allemands occupant le poste de repérage situé à 150 m de l'accident, arrive sur les lieux, en avion, un Officier Allemand de la base aérienne de Chartres.

Il fait connaître aux gendarmes que l'avion auteur de l'accident est de ladite base, sans d'autre détail.



À 17 heures, le docteur RAFFEGEAU de Maintenon, mandé d'urgence arrive sur les lieux, mais ne peut que constater le décès du jeune FERTEL Lionel.

Ce praticien se rend ensuite au domicile des époux FERTEL afin de prodiguer les soins au jeune Maurice FERTEL, qui après examen est transporté d'urgence, par les soins de l'ambulance de l'hospice St-Brice, à l'hôpital de Chartres, salle du Docteur BANCAUD.

Après l'examen du corps, fait par le docteur RAFFEGEAU, le cadavre du jeune FERTEL Lionel est transporté au domicile de ses parents, lesquels avaient été prévenus avec ménagement par les soins de la famille.

Des jalons sont placés, par les gendarmes, aux lieux désignés dans leurs constatations, afin de pouvoir reconstituer l'accident, le cas échéant.

Sur les certificats médicaux rédigés le jour même par le Dr RAFFEGEAU, on peut lire :

« Docteur Paul RAFFEGEAU à Maintenon, je soussigné certifie avoir constaté ce jour le décès de Lionel FERTEL, 14 ans. La mort est due à un arrachement du membre inférieur gauche, par un avion Allemand. »

En ce qui concerne le jeune Maurice, le médecin mentionne : « Je soussigné certifie avoir examiné ce jour l'enfant FERTEL Maurice, âgé de 12 ans, j'ai constaté : Plaie de l'avant-bras gauche. Il faut prévoir deux mois de soins

saufs complications. Hospitalisé. » [ADales28 14 W 23]

Le jeune Lionel FERTEL est inhumé dans le cimetière de Chartainvilliers, où il repose encore aujourd'hui.

Dans un courrier adressé aux autorités allemandes départementales, le Préfet d'Eure-et-Loir écrit : « d'après les renseignements recueillis auprès des habitants de [Chartainvilliers], il résulte que, chaque jour, de nombreux avions allemands survolent la localité et la plaine à une hauteur extrêmement basse et que plusieurs accidents analogues se seraient déjà produits s'ils n'avaient eu la présence d'esprit de se plaquer au sol.

Tout en ne méconnaissant pas les nécessités militaires qui demandent de l'entraînement de pilotes, je crois devoir vous souligner les sérieux dangers de ces vols à une semblable altitude.

Je vous serais reconnaissant d'étudier les mesures pour mettre fin à cette situation, par exemple en délimitant très exactement le territoire des communes où ces exercices auraient lieu et en informant les habitants de ces localités du jour et de l'heure où ils seraient effectués. »

Bien entendu, aucune suite, ni aucune sanction ne seront prises par les troupes d'occupation.

Travail obligatoire, et Cérémonie du 11 Novembre interdite

Les temps sont difficiles pour les plus humbles, l'hiver, et ses restrictions en matière de chauffage, approche. Début novembre, un réfugié vol du bois au jardinier du château de Grogneul.

Par décision du gouvernement, le Préfet d'Eure-et-Loir fait connaître que le jeudi 11 novembre est jour ouvrable ; et que toutes manifestations ou réunions, tous défilés ou cortèges quels qu'ils soient, tout pavoisement, sont et demeurent interdits sur le territoire du département durant cette journée.



Le 15 novembre 1943, Mme Servoin, en arrêt de travail depuis le 25 octobre, et qui a repris son service d'institutrice le 12 novembre 1943, est inspectée. Dans sa classe, qui comprend 46 élèves, elle obtient une note de 15. Elle avait obtenu, 3 sur 5 en 1941, et 14 le 06 novembre 1937.

Le voleur de lapins chez Guerin du 10 juin 1943 a été identifié et appréhendé. Roger Aumont, 30 ans porteur aux Halles, domicilié à Paris, ne reconnaît pas le vol des 11 lapins, mais seulement des 2 poules et 2 poulets. Déjà titulaire de 13 condamnations, le tribunal le condamne, fin novembre 1943, à trois mois de prison et 10 ans d'interdiction de séjour. [ADales28, Le Régional de l'Ouest 29/11/1943]

Lors de leur première rencontre, à Téhéran du 28 novembre au 1er décembre 1943, Roosevelt, Churchill et Staline décident, notamment, d'un débarquement en Normandie en juin 1944.

Du 30 novembre au 10 décembre 1943, un couvre-feu étendu

Le 27 novembre 1943 un militaire allemand, en garnison à Maintenon, est tué de quatre balles près de Néron. Il est dépouillé de son uniforme et de son arme de service.

En représailles, pour punir les habitants, le chef de la SS départementale étend, à compter du 30 novembre, le couvre-feu, pour les 2 cantons de Maintenon et de Nogent-le-Roi.

Par télégramme du 29 novembre, la Préfecture demande aux maires des deux cantons d'informer d'urgence leurs administrés que sauf autorisation spéciale expresse, « la circulation

est interdite dans les limites des deux cantons de 19 heures à 6 heures du matin, jusqu'à la nuit du 14 au 15/12/1943 inclusivement.

Pendant la même période, les cafés, restaurants, salles de spectacles et tous lieux publics doivent fermer à 17 heures. Des rondes et des patrouilles seront effectuées par la gendarmerie allemande. Toute infraction sera soumise aux peines les plus sévères ».

Ces restrictions de circulation n'empêchent pas la Résistance de procéder, dans la nuit du 4 décembre 1943, à un sabotage à l'usine Beton Werk d'Epernon qui fabrique des armes (bombes) pour les nazis.

Le couvre-feu « étendu » est levé dans la nuit du 10 décembre 1943.

L'avant-veille, le 8 décembre 1943, 600 Allemands ont entouré la commune de Saint-Martin-de-Nigelles et procédé, « grâce » à une liste fournie par un collaborateur, à l'arrestation de 25 résistants. Trois d'entre eux seront fusillés le 30 mars 1944 au Mont-Valérien (Boutier Pierre, Peltier Maurice et Savouré Louis), deux autres seront déportés (Blanchon Adolphe, Moriceau Émile). [Mémoire des Hommes/Résistance FTPF-groupe « Marceau » de Maintenon]

Les différents sabotages sur les lignes à haute-tension, ainsi que les bombardements des centres de production perturbent la production et la distribution de l'électricité.

Le 12 décembre 1943, le service du Génie rural communique : « Par suite des baisses de tension électrique qui se font sentir à l'heure actuelle dans les réseaux électriques MM. les entrepreneurs de battages et agriculteurs ont intérêt à ne pas servir

de leur matériel électrique avant d'avoir contrôlé la tension, sous peine de voir leur matériel endommagé.

La tolérance permise pour le sous-voltage est d'environ 10%. » [ADales28 La Dépêche d'Eure-et-Loir 12/12/1943]

Malgré une nouvelle arrestation de 21 résistants dans le secteur de Maintenon/Epernon les 13 et 14 décembre 1943, les actions patriotiques n'en continuent pas moins.



Le 16 décembre 1943, un baraquement de DCA et sa radio sont incendiés à Jouy. Le 22 décembre, en plein jour, un wagon de munitions saute en gare d'Epernon. [ARHSoulaire n°26]

À Chartainvilliers, en cette fin d'année 1943, les rixes se font entre charretiers du village. Jean Ullois, ouvrier agricole porte plainte contre son camarade de travail C... Roger qui lui a porté des coups de poing à la figure. [ADales28, La Dépêche d'Eure-et-Loir du 27/12/1943]

Alors que le gouvernement de Vichy fait placarder des affiches contre la Résistance, il oublie de préciser que les restrictions imposées à la population du pays sont causées par les prélèvements « de guerre » imposés par l'occupant. Durant l'année 1943, le gouvernement de Vichy aura reversé 36% du revenu national français à l'Allemagne nazie.

La fin d'année se passe mal pour la Résistance, le 27 décembre, les troupes d'occupation procèdent à 6 nouvelles arrestations dans le secteur de Gallardon/Maintenon. [Mémoire des Hommes/Résistance FTPF-groupe « Marceau » de Maintenon]

Toutefois, quelques groupes, comme à Bouglainval ou Saint-Piat, ne sont pas touchés. Cela leur permettra de mener des actions contre l'occupant, dès le début de l'année 1944, comme le sabotage d'un train de munitions qui entraînera, les Allemands ayant stoppé le convoi en gare de Maintenon, la destruction de la laiterie Maggi ...

Mais c'est déjà une autre histoire.



Reconnaisances

GREGOIRE Marcel s'est vu attribuer la mention « Mort pour la France » par le Secrétaire Général aux Anciens Combattants, le 27 mars 1944 ;

Le jeune **Lionel FERTEL** s'est vu attribuer la mention « **Mort pour la France** » par avis du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre en date du 1er juillet 1959 ;

SAVONNEAU Marcel s'est vu attribuer la mention « **Mort pour la France** » par le Ministère des Anciens Combattants et victimes de Guerre le 2 mai 1949 ; la mention « **Déporté politique** » par décision du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du 9 janvier 1964 ; la mention « **Mort en Déportation** » par arrêté du Secrétaire d'État aux anciens combattants du 1er avril 1998 ;

SERVOIN Daniel, s'est vu attribuer la mention « **Mort pour la France** » par décision du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du 2 juillet 1947 ; homologué au grade de « **Sergent au titre de la Résistance Intérieur Française** » par arrêté du 26 septembre 1950 du Secrétaire d'Etat aux Forces Armées « Guerre » ; la mention « **Déporté politique** », par décision du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du 21 janvier 1954 ; « **Mort en Déportation** » par arrêté du 18 septembre 2002 du Secrétariat d'État aux Anciens Combattants.

Leurs noms sont inscrits sur le Monument aux Morts de la commune de Chartainvilliers.

Marcel SAVONNEAU et **Daniel SERVOIN** sont mentionnés sur le **Monument Mauthausen III** (monument-mauthausen.org) qui est un monument immatériel ; ce site Internet constitue un authentique mémorial, ainsi qu'un outil de recherche sur les Françaises et Français déportés à Mauthausen :

- 9 500 fiches individuelles de déportés ;
- de nombreux articles d'historiens sur les convois et *Kommandos* ...

Daniel SERVOIN figure également sur la Plaque commémorative des instituteurs 1939-1945 apposée à l'ex-École Normale de Chartres.

POUR EN CONNAÎTRE
PLUS SUR L'HISTOIRE
DE CHARTAINVILLIERS

